



Bonjour chères familles, Pâques approche... Signe que l'année est très avancée! En cadeau, j'ai eu le plaisir d'accueillir cette semaine notre nouvelle directrice adjointe, Valérie Robert. Bienvenue Valérie! Malheureusement, ce sera de courte durée, car le poste de direction adjointe que nous avons obtenu il y a trois ans sera supprimé. Nous profiterons de la présence de Valérie qui nous donnera un coup de main fort bienvenu au quotidien jusqu'au 30 juin.

Modification au calendrier

Les mercredis 11 mai et 22 juin deviennent des jours de classe, en remplacement des fermetures du CSSDM (mauvais temps).

Communications officielles aux parents

19 novembre : Première communication écrite et rencontres de parents

11 février : Premier bulletin

22 avril : Deuxième communication écrite

Fin juin : Deuxième bulletin

Les bulletins contiennent l'évaluation de toutes les disciplines et compétences alors que les communications écrites sont davantage un bilan général du développement des apprentissages et du comportement de l'élève.

La LIP (Loi sur l'instruction publique) prévoit également une communication mensuelle pour les élèves à risque ou en difficulté. Cette communication peut prendre diverses formes, au choix de l'enseignant.e.

Des rencontres sont également prévues au besoin tout au long de l'année, particulièrement pour les plans d'intervention des élèves ayant certaines difficultés.

Prévention de la violence

À l'école, nous travaillons à la fois en prévention ET en intervention.

En prévention, divers moyens sont appliqués : affichage, rappels, ateliers/activités, renforcement...

En intervention, des sanctions sont parfois appliquées, notamment en cas de violence (physique ou verbale). Les sanctions viennent toujours avec une intervention éducative.

Système de gradation des interventions

Palier	Intervention
0	1 ^{er} avertissement + Rappel verbal de la consigne.
0	2 ^e avertissement + Rappel verbal de la consigne.
1	3 ^e et dernier avertissement + Annoncer les conséquences si l'élève continue le comportement.
2	Coin calme 5 minutes dans le local + Retour rapide sur la situation (attentes pour la suite).
3	Élève envoyé en classe-crèche (30 minutes) avec du travail. + Retour en classe
4	Retrait au bureau TES ou autre intervenant (selon la situation : réflexion, communication aux parents, etc.) + Par la suite, retour sur la situation avec l'élève, avant de réintégrer la classe.
5	Suspension interne ou externe (minimum une demi-journée) avec travail et appel à la maison. Seulement la direction peut décider des suspensions. + Rencontre avec les parents avant le retour en classe, le lendemain (suspension externe seulement).
NOTES : Un manque de respect mène directement au <u>palier 2</u> , si l'élève ne se reprend pas immédiatement. Un geste de violence mène directement aux <u>paliers 4-5</u> , retrait immédiat de l'élève et suspension, selon l'âge de l'enfant.	

Qu'est-ce qu'une classe crèche?

Lorsqu'un élève se désorganise et n'arrive pas à se reprendre en classe, il va dans une autre classe avec du travail simple à faire. La classe l'accueille tout simplement en lui offrant un petit coin tranquille. Il s'agit d'un moyen permettant à l'élève un retour au calme, et ce, dans un autre environnement.

Ateliers Bien-être à l'école

Des ateliers seront offerts ce printemps aux élèves du primaire par l'organisme *Les têtes bien faites* en fonction de certains besoins identifiés par les équipes :

1^{er} cycle : Gestion des émotions/contrôle de l'agitation

2^e cycle : Contrôle des impulsivités et émotions afin de prendre le recul approprié pour mieux réagir

3^e cycle : Gestion des performances scolaires

Calendrier des épreuves obligatoires MEQ (4^e et 6^e)

Les épreuves auront lieu les 31 mai, 1^{er}-2 juin ainsi que les 7-8-9 juin.

<http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/examens-et-epreuves/horaire-de-la-session-dexamen-et-de-la-reprise-depreuves/>

La ligue d'impro Les Improbables

Le 6 avril dernier se tenait un match enlevant *Étoiles des improbables vs Personnel de l'école*. Les Improbables ont gagné... mais ce n'est que partie remise!

Merci à Danielle Arseneau, enseignante en art dramatique, pour l'organisation de ce match amical. Nous avons eu beaucoup de plaisir!

Votre service de garde vous informe

- Pour des raisons de sécurité, l'enfant ne peut quitter seul le service de garde sans une autorisation écrite de ses parents (article 14 du Règlement sur les services de garde, MEES). De plus, les parents doivent aviser le service de garde des personnes qui sont autorisées à venir chercher leur enfant et ils doivent communiquer quelques numéros de téléphone à utiliser s'il y a une situation d'urgence.

À la fin de la journée lorsque vous venez chercher votre enfant, pour des raisons de sécurité sanitaires, nous vous demandons d'attendre votre enfant à l'extérieur de l'école. Si vous avez un rendez-vous avec la technicienne, le masque est obligatoire pour entrer à l'intérieur.

Frais de retard après 18h00

- Si l'enfant quitte après l'heure de fermeture du service de garde soit 18 h, des frais de 1,65\$ la minute sont facturés jusqu'à un maximum de 49,50\$ pour une heure. **N.B. : Pour ne pas avoir à déboursé des frais de retard, l'enfant doit être sorti de l'école à 18h.**
- **Après un trop grand nombre de retard, le parent sera rencontré avec la direction de l'école, afin de trouver une solution à la problématique.**

Tarification pour les journées régulières de classe. La contribution demandée dépend du type de fréquentation établi lors de l'inscription de l'enfant.

- Tel que défini par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec, un enfant régulier est un enfant qui fréquente au moins deux périodes partielles ou complètes par jour ET trois jours et plus par semaine. (Chaque journée de garde comporte trois périodes, soit avant les cours, le midi et après les cours). La contribution demandée est de 8,55 \$ par jour pour un maximum de 5 heures par jour.
- Un enfant qui a une réservation sur la période du dîner à l'école paye 3,50\$ par jour (1^e à 6^e année) et 4,00\$ pour les enfants (maternelle 4 et 5 ans).

Merci de votre compréhension,

Julie Benoit
Technicienne

Symptômes covid? On ne vient pas à l'école quand :

Enfants de 5 ans et moins

Avoir la présence d'au moins l'un des symptômes suivants :

- fièvre de 38,5 °C (101,3 °F) et plus (température rectale),
- toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer;

OU

- mal de gorge **ET** fièvre de 38,1°C (100,6 °F) et plus (température rectale),
- maux de ventre, vomissements ou diarrhée **ET** fièvre de 38,1°C (100,6 °F) et plus (température rectale),
- nez qui coule ou congestion nasale (nez bouché) de cause inconnue **ET** un autre symptôme ci-dessus.

Enfants de 6 à 17 ans et adultes

Avoir la **présence d'un des symptômes** suivants :

- fièvre de 38,1 °C (100,6 °F) et plus (température buccale),
- perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût,
- toux (nouvelle ou aggravée),
- essoufflement,
- difficulté à respirer,
- mal de gorge,

ou avoir la **présence d'au moins deux des symptômes** suivants :

- nez qui coule ou congestion nasale (nez bouché) de cause inconnue,
- maux de tête,
- grande fatigue,
- douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique),
- perte d'appétit importante,
- nausées ou vomissements,
- maux de ventre,
- diarrhée.

Isolement Covid positif

Règle générale : isolement les 5 jours suivant le début des symptômes ou test positif (jour zéro). Retour si le test est négatif. Au retour, port du masque en tout temps, même assis, pendant 5 jours.

Cas positif d'un membre de la famille (mais l'élève est négatif) : l'élève vacciné peut venir à l'école s'il n'a pas de symptômes mais doit porter le masque en tout temps, même assis, pendant 10 jours. L'élève non vacciné doit s'isoler 5 jours. Il peut ensuite revenir en portant le masque en tout temps pendant 5 jours.

Des nouvelles d'ailleurs...

Conférences pour les parents

L'institut des troubles d'apprentissage tenait récemment une autre journée parents intitulée *Apprendre à apprendre*.

Voyez les différentes conférences en rediffusion jusqu'au 15 avril. C'est gratuit, vous n'avez qu'à vous inscrire.

<https://institutta.webflow.io/journee-parents>

Nos coordonnées

Secrétariat jjolier@csgm.qc.ca 514 350-8840

Service de garde aupiedmontagne.sdg@csgm.qc.ca 514 350-8845

Vous pouvez aussi rejoindre un membre de la direction. Nous vous contacterons dans les 24 à 48 heures.

Direction – Nathalie Brunet brunetnat@csgm.qc.ca

Direction adjointe : Valérie Robert : robertv@csgm.qc.ca

Conseil d'établissement ceapdlm@gmail.com

Informations diverses

Site CSSDM : <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/>

Infolettre CSSDM – abonnement : <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/abonnement/>

Portail parents : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>

MEQ : <http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/>

MEQ – covid : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-en-vigueur/education/primaire-prescolaire>

Quelques partenaires

Association récréative Milton Park : <https://www.miltonpark.org/>

Skam Univers : <https://www.facebook.com/skamunivers/>

La Maison de l'amitié : <https://www.maisondelamitie.ca/>

Alloprof Parents : <https://www.alloprof.qc.ca/fr/parents>

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions ou préoccupations. N'oubliez pas de faire d'abord une démarche auprès de la personne concernée s'il y a lieu. Il suffit parfois de se parler!